

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Déclaration obligatoire apprentissage : ouverture de la campagne annuelle de dépôt des comptabilités analytiques des CFA

Courbevoie, le 22/04/2025

France compétences lance ce 22 avril la campagne annuelle de dépôts des comptabilités analytiques des organismes de formation ayant exercé une activité apprentissage en 2024. Cette déclaration obligatoire, à effectuer via la plateforme dédiée Karousel, devra être complétée d'ici au 31 juillet 2025. Accompagnée de nombreux outils pédagogiques et d'un dispositif d'assistance dédié, cette campagne vise à renforcer la connaissance des coûts de l'apprentissage, afin de permettre à France compétences d'exercer sa mission de régulation sur la base de données fiables et complètes.

#### Des échéances claires

Conformément aux obligations réglementaires, les organismes de formation par apprentissage (OFA) doivent transmettre chaque année leurs données comptables et analytiques à France compétences.

Dès ce 22 avril, le portail d'inscription mais aussi l'ensemble des fonctionnalités de la [plateforme Karousel](#) sont accessibles.

La clôture de la campagne est fixée au 31 juillet 2025, comme le prévoit l'arrêté en vigueur.

#### Des outils et un accompagnement à disposition des OFA

Pour accompagner les OFA dans cette démarche (fonctionnement de la plateforme, attendus et démarches à effectuer), France compétences met à disposition plusieurs ressources : un guide complet de la plateforme, une notice explicative, un tutoriel vidéo, ainsi que des webinaires réguliers organisés tout au long de la campagne, pour répondre aux interrogations et aider à la résolution des éventuelles difficultés. Un groupe de travail spécifique à destination des réseaux de CFA est également mobilisé.

L'ensemble des OFA sont donc invités à visiter régulièrement le site internet de France compétences afin de s'appropriier les outils mis à disposition et de prendre connaissance des dates et informations utiles.

Enfin, une assistance technique est disponible dès maintenant, soit par courriel ([comptes-apprentissage@francecompetences.fr](mailto:comptes-apprentissage@francecompetences.fr)), soit par téléphone (du lundi au vendredi, de 14h à 18h, au 09 71 16 64 23).

#### Un levier d'analyse et de régulation

Cette campagne annuelle permet à France compétences de mieux connaître et analyser les coûts de l'apprentissage et les modèles économiques des OFA. Ces données constituent une base précieuse pour France compétences dans l'exercice de sa mission de régulation (notamment des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage).

L'enjeu de la qualité des données transmises à France compétences est donc essentiel. C'est pourquoi chaque OFA a l'obligation d'accompagner sa déclaration d'une attestation de fiabilité des éléments comptables et financiers transmis.

➔ Plus d'informations et documents utiles [en cliquant ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

#### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)  
6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie  
[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

